

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
TENUE LE 9 JANVIER 2017
AU BUREAU MUNICIPAL**

SONT PRÉSENTS :

Madame Dominique Payette, mairesse
Monsieur Alexandre Morin, conseiller au siège #2
Monsieur Marc Boiteau, conseiller au siège #3
Monsieur Brian Ross, conseiller au siège # 4
Madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère au siège #6

Madame Dominique Payette, préside l'assemblée et madame Josée Desmeules agit à titre de greffière.

SONT ABSENTS :

Monsieur Guy Rochette, conseiller au siège # 1
Monsieur Bruce Wallace, conseiller au siège #5

ORDRE DU JOUR :

- 01- Adoption de l'ordre du jour;
- 02- Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 décembre 2016 ;
- 03- Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 19 décembre 2016 ;
- 04- Mot de la mairesse ;
- 05- Mot des conseillers;
- 06- Gestion administrative :
 - a) Rapport sur les autorisations de dépenses ;
 - b) Comptes à payer;
 - c) Taxes à recevoir;
- 07- Nomination du maire suppléant ;
- 08- Rémunération des employés pour 2017 ;
- 09- Demande de dérogation mineure DM2017-02 visant un immeuble sis au 19, avenue du Lac, zone 10-Ha ;
- 10- Demande de dérogation mineure DM2017-03 visant un immeuble sis au 130, avenue des Monts, zone 13-Ha ;
- 11- Demande à la MRC pour défrayer les coûts d'une étude d'implantation d'un écocentre régional ;
- 12- Correspondances ;
- 13- Varia ;
- 14- Période de questions ;
- 15- Levée de l'assemblée.

01-17-01 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2017-001 Il est proposé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, appuyé par monsieur Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu que soit adopté l'ordre du jour.

01-17-02 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 décembre 2016

Résolution 2017-002 Il est proposé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, appuyé par madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, et unanimement résolu que soit adopté le procès-verbal no 2016-12 séance ordinaire du 12 décembre 2016.

01-17-03 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 19 décembre 2016

Résolution 2017-003 Il est proposé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, appuyé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, et unanimement résolu que soit adopté le procès-verbal no 2016-13 séance extraordinaire du 19 décembre 2016.

01-17-04 Mot de la mairesse

- Vœux pour l'année 2017 ;
- Entente intermunicipale pour un écocentre.

01-17-05 Mot des conseillers

- Fête des Tuques : fin février, début mars (date et thématique à déterminer).

01-17-06 Gestion administrative

a) Rapport sur les autorisations de dépenses

Madame Desmeules, directrice générale, dépose la liste des autorisations de dépenses de décembre 2016.

Chaque conseiller a reçu une copie de ce document.

b) Comptes à payer

Résolution 2017-004 ATTENDU QUE les comptes à payer au 31 décembre 2016 totalisent un montant de 65 234,31 \$;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, appuyé par monsieur Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 31 décembre 2016, et ce, selon les échéances prescrites.

c) Taxes à recevoir

Madame Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 7 janvier 2017 qui totalisent un montant de 61 763,84 \$.

Chaque conseiller a reçu une copie de ce document.

01-17-07 Nomination du maire suppléant

Résolution 2017-005 Il est proposé par madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, appuyé par monsieur Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu de nommer monsieur Alexandre Morin, conseiller, au poste de maire suppléant, et ce, pour les douze prochains mois.

01-17-08 Rémunération des employés

Résolution 2017-006 Il est proposé par monsieur Brian Ross, conseiller, appuyé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, et unanimement résolu qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, la condition de travail soit modifiée, telle que:

- La rémunération des employés municipaux sera majorée de 1,5 % par rapport à celle adoptée pour 2016;
- La rémunération des élus sera ajustée selon le minimum exigé selon la *Loi sur le traitement des élus*;

01-17-09 Demande de dérogation mineure DM2016-02 visant un immeuble sis au 130, avenue des Monts, zone 13-Ha

Résolution 2017-007 **CONSIDÉRANT QUE** les demandeurs monsieur Anthony Casgrain et madame Geneviève Moffet ont déposé une demande de dérogation portant sur l'agrandissement de la résidence. Cet agrandissement consiste à l'ajout d'un garage, ainsi qu'à l'aménagement d'une chambre au-dessus du garage. L'agrandissement dérogerait à la marge de recul latérale, la partie arrière du garage se rapprocherait à 3,26m et la partie avant à 2m de la ligne de lot, la norme étant 4,5m ;

CONSIDÉRANT QUE le refus ne causerait pas préjudice aux demandeurs ;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande causerait préjudice au voisinage de droite si ceux-ci décidaient d'agrandir à leur tour ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU ne recommande pas au conseil d'accepter la demande de dérogation des demandeurs, monsieur Anthony Casgrain et madame Geneviève Moffet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, appuyé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal n'accepte pas la dérogation mineure déposée par les demandeurs monsieur Anthony Casgrain et madame Geneviève Moffet et par conséquent n'autorise pas l'agrandissement de la résidence et l'ajout d'un garage dont la marge de recul latérale serait de 3,26 m pour la partie arrière et de 2 m pour la partie avant, alors que la norme est de 4,5 m.

01-17-10 Demande de dérogation mineure DM2016-03 visant un immeuble sis au 19, avenue du Lac, zone 10-Ha

Résolution 2017-008

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs monsieur Ghislain Deschêne et madame Diane Rochon ont déposé une demande de dérogation visant à régulariser une non-conformité existante de la maison. La distance de la résidence par rapport au lac, est inférieure à la norme du règlement de l'époque, qui était de 200 pieds. La distance entre le bâtiment principal est de 38 mètres, alors que la norme est de 60 mètres. Cette demande de dérogation mineure vise un immeuble sis au 19, avenue du Lac, zone 10-Ha.

CONSIDÉRANT QUE le refus de la demande ne porterait pas préjudice au demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande ne porterait pas préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation des demandeurs, monsieur Ghislain Deschênes et madame Diane Rochon ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, appuyé par monsieur Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accepte que la dérogation mineure déposée par les demandeurs monsieur Ghislain Deschênes et madame Diane Rochon pour le 19, avenue du Lac, et par conséquent autorise de régulariser une non-conformité existante de la maison, soit que la distance de la résidence par rapport au lac soit de 38 mètres au lieu de 60 mètres tel que prescrit dans le règlement.

01-17-11 Demande à la MRC pour défrayer les coûts d'une étude d'implantation d'un écocentre régional ;

Résolution 2017-009

CONSIDÉRANT QUE le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) recommandait une étude d'implantation pour un écocentre régional ;

CONSIDÉRANT QUE Stoneham et Lac-Beauport ont eux aussi des besoins respectifs pour un écocentre régional;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est régional et que cette étude permettrait d'identifier le site idéal pour tous, le type de services à offrir ainsi que le fonctionnement et modèle idéal pour l'ensemble des municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un besoin important pour la Ville de Lac-Delage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, appuyé par madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Lac-Delage demande à la MRC de défrayer le coût de l'étude d'implantation d'un écocentre régional pour le territoire de la MRC.

Procès-verbaux du Conseil de la Ville de Lac-Delage

2017-01

01-17-12 Correspondance

Une liste de la correspondance reçue est transmise au conseil municipal.

01-17-13 Varia

01-17-14 Période de questions

01-17-15 Levée de l'assemblée

Résolution 2017-010 Il est proposé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, appuyé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu de lever la présente assemblée à .

Dominique Payette, mairesse

Josée Desmeules, directrice générale